

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 95 / 2025****Nombre de conseillers****En exercice : 11****Présents : 7****Votants : 9**

**L'an deux mille vingt-cinq  
le 15 décembre à 9 heures  
le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire**

**Date de la convocation : le 8 décembre 2025**

**Présents :** ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

**Absents :** ALLAIX Romain (pouvoir à GARCIN Valérie), FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu, HOUSET Raphaël.

**Secrétaire de séance :** CHALLOT Serge.

**Objet : Bail fruitière de Pierre Grosse avec l'association de Pierre Grosse.**

Madame le Maire signale que la commune est propriétaire de la parcelle C 848. Ce bail fait partie des justificatifs nécessaires pour autoriser l'association à occuper l'espace.

Elle demande donc au conseil municipal l'autorisation de signer un bail pour une durée de 6 années, reconductible, et à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve, l'exposé de Madame le Maire
- L'autorise à signer un bail civil avec l'association de Pierre Grosse d'une durée de 6 ans pour l'occupation de l'espace sur la parcelle C 848 et à titre gracieux.

Vote : pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

Valérie GARCIN

